

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2019 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

Etaient présents

Mmes : C. CHARLOT – G. GALLOIS – V. GAUTIER – C. HERMANT

Mrs. : M. BORREWATER – F. COQUEREL – Y.B. DE BEURMANN – L. DESROUSSEAUX – D. DUQUESNE – J.C. RUHANT – L. VAN DRIESSCHE

Excusés : Mme V. JACINTO (Procuration donnée à V. GAUTIER) – Mrs. A. KEDZIERSKI – D. WICQUART
Monsieur Pierre-Antoine DELAVAL a été nommé secrétaire

I. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2018

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2018. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres qui y étaient présents.

II. DELIBERATION CONCERNANT LA REPRISE DE LA GARDERIE PAR LA COMMUNE – N° 2019-01-22.01

Préalablement à la lecture de la délibération présentée aux membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire relate les démarches effectuées pour la reprise du service de « garderie » par la municipalité. Madame Catherine CHARLOT et Monsieur Didier DUQUESNE complètent ses propos.

Une rencontre a eu lieu avec Madame Josiane SINSOULIEU, présidente de l'association du Foyer Rural. Cette « prise de contact » a permis de clarifier le souhait du Conseil Municipal et d'appréhender au mieux les démarches à effectuer. Lors de l'entrevue, Madame Josiane SINSOULIEU n'a pas caché son attachement au service géré par l'association.

Madame Catherine CHARLOT est chargée des relations et rencontres avec les animateurs.

Lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal, il sera proposé la création de deux postes d'animateur.

Suite aux discussions sur le bienfondé de reprendre la gestion de la garderie au niveau municipal, afin d'avoir une offre périscolaire cohérente pour les familles, Les Adjoints en charge de la question et Monsieur le Maire font un point sur les différents échanges et entretiens qu'ils ont eus avec Madame la Présidente du Foyer Rural et les animateurs salariés de la garderie.

Le Foyer Rural a fourni les documents nécessaires pour préparer la reprise des personnels. Le Conseil d'Administration doit se réunir prochainement pour entériner la reprise de la garderie par la commune. Celle-ci sera effectuée à compter de la rentrée de septembre 2019.

Madame Catherine Charlot, Adjointe aux écoles, rencontre les deux animateurs concernés pour un entretien préalable. La Mairie propose à chaque animateur d'être repris à leur poste pour poursuivre le fonctionnement de la garderie. Les contrats et les fiches de poste seront présentés à chaque animateur lors d'un entretien officiel et réglementaire dans les prochaines semaines. Les deux animateurs auront un délai de quinze jours pour nous informer de leur décision sur le transfert de personnel de l'association à la Municipalité.

La Municipalité engagera les démarches nécessaires pour la création de deux postes à temps non complet.

Après la fin de l'année scolaire 2018-2019, l'association du Foyer Rural établira le bilan financier définitif. L'excédent budgétaire de la section périscolaire de l'Association Foyer Rural sera reversé à la Commune. L'association du Foyer Rural fournira tous les documents budgétaires et administratifs à la Commune pour assurer la continuité du fonctionnement de la garderie périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la reprise des services de la garderie périscolaire par la Commune à compter de la rentrée scolaire de Septembre 2019 et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires par 12 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

III. DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE A TEMPS NON COMPLET – N° 2019-01-22.02

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'adjoint titulaire du poste à la médiathèque, actuellement en congé maternité, a sollicité une demande de congé parental.

Pour pouvoir assurer un service pérenne à la Médiathèque, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à compter du 13 mars 2019 pour 30 heures hebdomadaires.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.

Monsieur le Maire est chargé d'engager toutes les démarches nécessaires pour la création de ce poste et modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 11 voix Pour, 1 voix Contre et 0 Abstention.

IV. DELIBERATION PORTANT REVALORISATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS – N° 2019-01-22.03

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une délibération purement administrative faisant suite à l'augmentation du point d'indice brut de la fonction publique.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, c'est l'indice brut 1027 qui sert de base pour le calcul des indemnités de fonction des élus locaux. Il correspond à un montant de 3 889,40 €.

Fixation de l'indemnité de fonction du maire

Après avoir pris connaissance du barème, et conformément aux dispositions prévues par le Code des Collectivités Territoriales – article 2123-23, le Conseil Municipal décide par 12 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention d'allouer au Maire une indemnité correspondant à 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Fixation de l'indemnité de fonction des adjoints

Après avoir pris connaissance du barème, et conformément aux dispositions prévues par le Code des Collectivités Territoriales – article 2123-23, le Conseil Municipal décide par 12 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention d'allouer aux adjoints une indemnité correspondant à 8,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Ces dispositions prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.

Annexe à la délibération :

NOM DE L'ELU	FONCTION	% DE L'INDEMNITE	MONTANT MENSUEL BRUT
<i>Mr BORREWATER Michel</i>	<i>Maire</i>	<i>31%</i>	<i>1 205,71 €</i>
<i>Mme CHARLOT Catherine</i>	<i>1ère adjoint</i>	<i>8,25%</i>	<i>320,88 €</i>
<i>Mr DUQUESNE Didier</i>	<i>2ème adjoint</i>	<i>8,25%</i>	<i>320,88 €</i>
<i>Mr DE BEURMANN Yves-Bernard</i>	<i>3ème adjoint</i>	<i>8,25%</i>	<i>320,88 €</i>
<i>Mme HERMANT Catherine</i>	<i>4ème adjoint</i>	<i>8,25%</i>	<i>320,88 €</i>

V. INFORMATION SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET METROPOLITAINES

a) Commission jeunesse

La commission s'est réunie le 16 janvier 2019.

Cantine :

La fourniture et la préparation de repas pour le service de restauration scolaire doit faire l'objet d'une consultation, sous forme de marché à procédure adaptée (MAPA), auprès des acteurs économiques. Cette dernière sera lancée prochainement après l'établissement du cahier des charges par la commission.

Madame Catherine CHARLOT insiste sur l'aspect législatif imposant l'apport en produits locaux et issus du circuit court mais également sur les produits issus de l'agriculture biologique. Des seuils seront bientôt imposés aux restaurants scolaires.

La commission souhaite reconduire la présence d'un élément BIO sur chaque repas et aimerait imposer des menus adaptés aux enfants par la possibilité d'une certaine « flexibilité ».

Madame Vincente GAUTIER s'interroge quant à la possibilité de faire appel à un restaurateur, non spécialisé dans la restauration collective scolaire. Madame Catherine CHARLOT se charge de se renseigner sur cette suggestion.

Monsieur François COQUEREL se demande si l'apport d'éléments BIO dans le menu est vraiment un plus. Par ailleurs, il constate que le gaspillage alimentaire est en augmentation. Madame Catherine CHARLOT prend note de cette remarque.

Ecole et Conseil des enfants :

La carte scolaire 2019-2020 confirme le maintien de trois classes pour l'école communale. Les membres du Conseil manifestent leur satisfaction.

Madame Catherine CHARLOT informe les Conseillers des actions menées par les enfants :

- Installation d'un poulailler par les agents techniques
- Mise à disposition d'un bac à compost
- Action sur le tri sélectif à l'étude
- Le budget des actions à mener doit être défini

Les enseignants travaillent actuellement à l'élaboration du Projet d'Ecole 2018-2022 Il s'agit de définir les grands objectifs d'apprentissages, et les moyens de les atteindre (en lien avec les 3 grandes orientations académiques : renforcer la lutte contre les inégalités/renforcer l'excellence académique/ renforcer l'autonomie des acteurs).

Accueil de loisirs :

Messieurs Michel BORREWATER et Didier DUQUESNE informent les conseillers de l'avancée des discussions concernant la reprise de l'organisation de l'accueil des petites vacances par l'association Rigolo Comme La Vie (RCLV).

Suite à la réunion organisée ce jour avec les quatre autres communes partenaires, Monsieur le Maire donne les estimations données par l'association. La gestion serait semblable à celle des grandes vacances.

Trois accueils seront prévus sur l'année scolaire prochaine. Il est convenu qu'il n'y aurait pas d'accueil en période des fêtes de fin d'année 2019. Pour les années futures, la question de l'accueil de la fin d'année sera étudiée en début de chaque période.

Concernant la prise en charge des enfants extérieurs et pour répondre à Monsieur Luc VAN DRIESSCHE, Monsieur le Maire précise qu'une répartition est prévue, telle que demandée pour l'accueil des vacances d'été.

Une nouvelle rencontre avec l'association précisera les conditions budgétaires de l'accueil.

b) Commission animation et culture

La prochaine réunion est fixée au jeudi 31 janvier prochain à 20h15 en mairie.

Madame Catherine HERMANT rappelle aux membres du Conseil que l'**Office de Tourisme** du Pays des Weppes fusionnera cette année avec l'Office de Tourisme d'Armentières. Des précisions doivent être données notamment au sujet du financement et de la subvention annuelle. Une nouvelle convention devra certainement être signée.

c) Commission urbanisme

Messieurs Michel BORREWATER et Yves-Bernard DE BEURMANN informent les conseillers des rencontres prévues au sujet de la révision du Plan Local d'Urbanisme :

- Le 31 janvier 2019 à 9h30 à Bois-Grenier avec la Chambre d'Agriculture
- Le 5 février 2019 à 14h30 dans les locaux de la MEL avec les PPA (Personnes Publiques Associées)

Le zonage et la règlementation sont actuellement à l'étude, avec le concours de Madame Alice PERARD.

Monsieur le Maire rappelle que la prochaine réunion publique aura lieu le jeudi 7 février 2019 à 18h30 à l'espace Boulinguez.

d) Commission Travaux

Chauffage de l'école :

Monsieur le Maire signale qu'un devis d'un montant de 11 191,39 euros a été signé avec la société NPC Chauffage pour le remplacement d'une des chaudières de l'école (côté rue). Celle-ci sera alimentée par le gaz de ville. Le secrétariat de la Mairie est chargé d'établir un nouveau

contrat avec le fournisseur d'énergie ENGIE.

L'intervention du chauffagiste devrait débuter le 4 février prochain pour trois jours de travaux. Dans l'attente, une solution temporaire a été mise en place.

Ferme, rue de l'Eglise :

Monsieur le Maire informe les membres de l'intervention d'une entreprise HUMIVA spécialisée dans le traitement des champignons tels que le mэрule. Le devis stipule un montant de 2 813,14 euros. L'intervention a eu lieu le lundi 21 janvier 2019.

Réaménagement du centre village :

Les Conseillers sont informés qu'une réunion est programmée avec l'AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) TW Ingénierie pour la continuité du dossier.

La commission se réunira le 12 février prochain à 20h15 en mairie.

e) Commission Environnement

Madame Vincente GAUTIER transmet les informations reçues de Madame Valérie JACINTO :

- Une portion de la haie du cimetière a été remplacée
- La haie d'épineux à proximité du bâtiment scolaire a été enlevée
- Un panneau relatif à l'emplacement des commerces ambulants est à l'étude

Afin de faciliter une prise en charge en section d'investissement, Monsieur le Maire suggère réaliser le remplacement complet de la haie du cimetière communal sur un même exercice.

f) Métropole Européenne de Lille

Dans le cadre de la reprise de la compétence **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** (GEMAPI) sur l'ensemble de son territoire, les services de la Métropole Européenne de Lille demandent la nomination de deux représentants pour siéger au sein du Comité de Bassin « Lys Amont ». A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal désignent Messieurs Laurent DESROUSSEAUX et Didier DUQUESNE pour représenter la commune.

Dans ce même cadre, Monsieur le Maire signale que **la lutte contre le rat musqué** est désormais assurée par la Métropole par l'intermédiaire de son prestataire, la société STAEL.

Les conseillers sont informés que les rapports d'activité relatifs au « service de prévention et gestion des déchets ménagers 2017 » et du « service de l'eau potable et de l'assainissement 2017 » de la Métropole sont à disposition au secrétariat.

Enfin, une réunion est organisée par l'UTML en mairie le 4 février prochain à 9h30. Messieurs Michel BORREWATER, Didier DUQUESNE et Yves-Bernard DE BEURMANN seront présents.

VI. QUESTIONS DIVERSES

Grand débat national :

Monsieur le Maire interpelle les conseillers quant à l'organisation d'une réunion publique dans le cadre du « Grand Débat National ». Unanimement, les membres du Conseil ne souhaitent pas être à l'initiative d'une réunion locale sauf si plusieurs demandes émanaient des habitants de la commune. Le Conseil Municipal demeure ouvert à toute proposition.

Un « cahier de doléances » a été ouvert fin-décembre et est à disposition des administrés au secrétariat de la mairie. A ce jour, aucune doléance n'a été inscrite dans ce cahier.

Budget 2019 :

Les Conseillers sont informés que, dans le cadre de la clôture de l'exercice comptable 2018, certaines dépenses d'investissement ont été inscrites en « restes à réaliser ». Il s'agit : Des frais de remplacement de la chaudière de l'école, des frais de l'AMO et des relevés topographiques relatifs au réaménagement du centre village. Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion de préparation du budget 2019 sera organisée.

Agenda :

Prochain Conseil Municipal : mardi 26 février 2019 à 19h30 (Conseil des enfants)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures trente.